



BONNIERES

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 3 Du 28 Septembre 2018

Le 28 Septembre 2018, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames BERGHEAUD, HUBERT, Messieurs DANIEL, GRISELLE et LAMASSET.

Absents excusés : Madame HIBERTY qui a donné procuration à Madame BERGHEAUD et Madame OOSTHOEK qui a donné procuration à Madame BIZET.

Secrétaire de séance: Madame HUBERT

Madame Le Maire fait lecture de deux courriers concernant les démissions de Madame AUBRY à compter du 3 septembre 2018 et Monsieur PACOT à compter du 27 septembre 2018.

1°/ : Travaux de réparations gravillonnage 2019 :

Monsieur GRISELLE informe que le gravillonnage de la route de Lhéraule est à prévoir en 2019. Le Conseil Municipal signale qu'il conviendrait d'inclure la remise en état pour le chemin rue des fermes (jusqu'à la ferme de Mme DEGRAEVE). Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette programmation 2019 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune de la Picardie Verte.

2°/ : Rapport d'activités 2017 Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) :

Madame Le Maire présente le rapport d'activités 2017 du SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise). Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport d'activités qui est consultable en mairie aux heures de permanence.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un point d'éclairage public de sécurité route de Dieppe devant le Chalet Suisse est à l'étude compte tenu de la circulation importante sur cette route départementale. Le SE60, après s'être rendu sur place, va adresser un devis à la commune dans l'objectif d'y installer un candélabre avec panneau solaire.

3°/ : Renouvellement de bail :

Le bail des biens communaux concernant la société « Le Clos Cadet » arrive à expiration le 10 novembre 2018. Monsieur DAVID, gérant de cette société souhaite renouveler son bail pour les biens communaux désignés ci-après :

- Les « Pâtis Géfossés » cadastré B 250 et 333, d'une contenance de 3 hectares 35 ares, moyennant un fermage annuel de 4,50 quintaux de blé à l'hectare ;

- La Pâturage sise lieu-dit « le Village » cadastré B 247 d'une contenance de 32 ares et 90 centiares, moyennant un fermage annuel d'un quintal de blé ;

Le nouveau bail prendra effet le 11 novembre 2018 et se terminera le 10 novembre 2027 pour une période de neuf années entières et consécutives.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du bail.

4°/ : Fête de Noël :

Comme les années précédentes, les habitants résidentiels de la commune âgés d'au moins 65 ans et les deux agents communaux bénéficieront d'un colis de fin d'année d'une valeur de 30.00 €. Le colis sera offert lors de la fête de Noël le 16 décembre organisée conjointement avec le Comité des Fêtes. La commune offrira également boissons et goûter à cette occasion.

5°/ : Elagage communal à prévoir cette année :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des lettres de relance ont été adressées aux propriétaires qui ont déjà été contactés en 2017 et qui n'ont pas fait leur élagage ni même manifesté leur intention de le faire. Un délai de 15 jours leur a été accordé pour répondre. Passé ce délai, une mise en demeure leur sera adressée. En cas de non-respect de la mise en demeure ; les travaux seront engagés par la commune à leurs frais.

Ces dispositions concernent notamment les arbres qui présentent un danger pour la sécurité routière, rue des fontaines, route de Lhéraule le long du chemin GR125 et en face, rue du Mont à gauche, route de Dieppe (3arbres au niveau du radar pédagogique en venant de Crillon et en face). La haie en face des habitations rue des potiers (en direction de Lhéraule) ainsi que celle qui envahit les candélabres rue des potiers. Outre les courriers envoyés aux propriétaires, la commune fera élaguer les parties qui la concernent.

6°/ : Travaux 2018 : choix des entreprises :

Main courante de la rampe de la mairie :

Suite aux travaux de la commission du 29 juin 2018, monsieur GRISSELLE présente les 2 devis sélectionnés. Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise REALUNOX pour un montant de 1 947.00 € TTC.

Reprofilage de la chaussée rue de l'église :

Les deux devis qui ont été adressés ne correspondent pas, en termes d'aménagement et de coût, aux travaux souhaités par les conseillers municipaux. Monsieur GRISSELLE informe le conseil municipal qu'il est en attente d'une troisième proposition. Ce projet sera donc réexaminé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Coloris de la glissière de protection du fossé rue des potiers :

La couleur vert feuillage a été retenue pour la mise en peinture de la glissière rue des potiers. Accord à l'unanimité.

Travaux à l'église (1^{ère} tranche) :

Une étude de faisabilité a été réalisée pour la première tranche des travaux à l'église par un architecte faisant ressortir les travaux urgents à réaliser. Un devis estimatif a été établi pour un montant de 60 690.00 € HT.

La durée des travaux est à prévoir sur 5 années, des subventions à hauteur de 80% pourront être accordées à ce titre. Le Conseil Municipal s'exprime favorablement, à l'unanimité, sur ce projet au titre de la 1^{ère} tranche qui ne sera engagée que sur accord desdites subventions. Ils autorisent donc madame Le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du département voire d'autres partenaires patrimoniaux.

Electrification du radar pédagogique :

Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour le choix de la SARL Constant Roussel compétente pour le passage de la gaine sous la chaussée (montant du devis 1380.00 € TTC) et de l'entreprise CHATY David compétente en matière d'alimentation électrique du radar (montant de 445.68 € TTC).

Aménagement du bureau de la mairie. :

Sur les 3 devis proposés, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise MCI Pascal SARL qui a répondu au plus près du cahier des charges. Montant du devis : 8 310.00 € TTC.

Columbarium au cimetière :

Après visite sur place avec l'entreprise funéraire, L'emplacement le mieux adapté pour l'aménagement du columbarium et du jardin du souvenir doit être prévu à l'entrée à gauche du cimetière ; cet endroit est le plus approprié au point de vue de l'environnement et de l'espace à prévoir. Le Conseil Municipal opte, à l'unanimité pour cet emplacement et choisit la teinte rose clarté. Un devis complémentaire pour un ossuaire de 2 personnes et une colonne d'inscription des personnes reposant au jardin du souvenir a été sollicité. Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera soumis au subventionnement de l'Etat et du Département.

7° : Programmation de travaux en 2019 et demandes de subventions auprès des différentes partenaires (DETR, Conseil Départemental et autres partenaires) :

Madame Le Maire propose, au titre des projets de travaux 2019 : la restauration de l'église, la rénovation des calvaires et la sécurité de la D133 ainsi que les travaux votés en 2018 qui se poursuivront en 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la programmation des travaux pour 2019.

Madame Le Maire fait lecture de deux courriers reçus par la préfecture et par le conseil départemental concernant la sécurité de la D133 suite à la pétition qu'elle leur a adressée. Des démarches sont en cours par les autorités compétentes suite à cette demande.

8/ : Communauté de Communes de la Picardie verte :

a) : Rapport d'activités 2017 :

Madame Le Maire présente le rapport d'activités de la CCPV. Aucune observation n'est émise sur la présentation du bilan d'activité 2017. Le rapport est consultable en mairie.

b) : Rapport annuel des services déchets :

Madame Le Maire présente le rapport annuel des services déchets de la CCPV. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport. Le rapport est consultable en mairie.

c) : Création d'un PETR (Pôle d'Equilibre territorial Rural) :

Eu égard aux délibérations favorables relatives à la création du PETR du Grand Beauvaisis exprimées par la Communauté d'Agglomération de Beauvais (CAB) et les trois Communautés de Communes, de l'Oise Picarde (CCOP), du Pays de Bray (CCPB) et de la Picardie Verte (CCPV), et en tant que membre de cette dernière. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des considérants exposés, lors du Conseil Communautaire, en date du 28 septembre 2017 ; Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour un avis favorable à la création du PETR.

QUESTIONS DIVERSES

- Cette année la traditionnelle course pédestre de Milly sur Thérain passera dans le village le dimanche 10 décembre 2018.

- Notre village a été désigné lauréate du prix effort de fleurissement, un prix sera attribué par le jury départemental lors d'une cérémonie.

- La célébration du 11 novembre aura lieu à 10h55 cette année. Elle sera suivie d'une réception à la mairie. Le programme sera distribué par les anciens combattants dans les boîtes aux lettres. D'autres informations plus précises sur la cérémonie du centenaire notamment vous seront communiquées ultérieurement.

- Un trousseau de clés a été perdu entre le chemin du cimetière ou au cimetière, merci de contacter la mairie si vous avez retrouvé ce trousseau de clé.

- Le recensement de la population de Bonnières sera effectué début 2019. Nous vous communiquerons des informations complémentaires plus précises sur le bulletin d'information du mois de décembre.

- Une coupure d'électricité aura lieu le mercredi 28 novembre entre 9h30 et 13h00.

Séance levée à 22h00

Le Maire,
Franciane BIZET